

Prévoyance



# PRÉVOYANCE : ACCORDS SIGNÉS POUR SOUTENIR UN DISPOSITIF PRÉCIEUX ET SOLIDAIRE !

Chères & Chers Collègues,

Nous avons pu faire entendre nos voix et maintenir des garanties essentielles dont la subrogation, même si certains droits ont dû être ajustés et la cotisation augmentée. Ces accords, au 1er janvier 2026, nous permettent de préserver des éléments fondamentaux de notre protection sociale : maladie, invalidité, décès, rentes, tout en assurant une continuité dans notre régime de prévoyance.

## **LA DIRECTION NOUS A CONTRAINT À NÉGOCIER, NOUS AVONS CHOISI DE VOUS PROTÉGER !**

Bien que la situation ait nécessité des compromis, les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, FO et UNSA ont réussi à éviter des remises en cause plus profondes telles que nos acquis sociaux historiques : médailles du travail, congés spéciaux, 13ème mois, durée du travail, prime d'activité continue, prime service minimum, prime du dimanche, prime d'ancienneté, indemnité de départ en retraite, ...

## **L'ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE :**

- Versement d'une Prime de Partage de la Valeur sur la fiche de paie de janvier 2026, à la demande des organisations syndicales signataires.
- Une enveloppe budgétaire dédiée à l'amélioration des conditions de travail pour les deux prochaines années.
- Ouvrir des négociations sur la gestion des emplois et des parcours professionnels ainsi que sur le Plan d'Épargne Entreprise.
- Une communication écrite sur ces nouveaux accords vers l'ensemble des salariés.

## **L'UNITÉ SYNDICALE EST NOTRE FORCE !**

Nous continuerons à travailler ensemble pour défendre vos droits !

**FAITES-NOUS CONFIANCE, C'EST ENSEMBLE QUE NOUS AVANCERONS.**

